

Dans le domaine du bien-être de l'humanité, l'Organisation mondiale projetée exercera une partie de son activité sous la surveillance directe du Conseil économique et social. Cela pourra comprendre la réunion de statistiques et d'autres données économiques, les problèmes internationaux afférents à l'hygiène ainsi que la régie du trafic des narcotiques. Ces services constitueraient pour la plupart la continuation d'organismes très utiles qui étaient autrefois dirigés de Genève. On se propose d'établir des commissions d'experts qui seront chargées d'étudier ces questions et autres problèmes connexes, du point de vue du bien-être général et de l'utilité, en s'inspirant de l'expérience et de la sagesse des plus grands spécialistes de l'univers.

Indépendamment des initiatives placées directement sous la surveillance de l'Organisation mondiale, on a déjà établi un certain nombre d'importants organismes fonctionnels intergouvernementaux, et l'on songe à en établir d'autres. Il y a lieu d'étudier les propositions qui seront débattues à San-Francisco en fonction de ces autres agences très importantes. Les rapports entre ces organismes intergouvernementaux et l'Organisation mondiale seraient établis au moyen d'ententes conclues entre eux et le Conseil économique et social. Au nombre de ces agences, on compte l'Organisation internationale du Travail qui existe depuis 25 ans et qui repose sur de solides fondements. Dans les très importants domaines de la production agricole et de l'alimentation, une commission intérimaire a rédigé la constitution de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies. La commission intérimaire dont M. L. B. Pearson est le président a été nommée à la conférence de Hot-Springs, tenue en 1943. La conférence de Bretton-Woods a étudié les propositions suivantes: la création d'une Caisse monétaire internationale et l'institution d'une Banque d'expansion internationale. La formation d'un organisme international chargé de s'occuper des problèmes de l'aviation civile est aussi déjà avancée. La création d'autres organismes spéciaux est à l'étude, tous d'un haut intérêt pour le Canada. Un de ces projets est l'établissement d'un organisme international qui s'occupera des questions relatives à la politique commerciale, verra à aider, au moyen d'ententes, à supprimer les entraves au commerce et à uniformiser les pratiques douanières, à abaisser les droits, à faire disparaître les régies des changes et à régler d'autres questions semblables. Des propositions visant à la réglementation internationale des cartels et à l'adoption de mesures régulatrices des

[Le très hon. Mackenzie King.]

prix de certaines matières premières sont aussi à l'étude. Cette énumération n'est pas complète.

Si tout se passe comme on le souhaite, il se peut que, d'ici quelques années, il existe six ou huit importants organismes internationaux qui rempliront des fonctions excédant la capacité d'une seule nation ou d'un petit groupe de nations. Ces organismes internationaux n'enrégimenteront pas les nations et n'imposeront pas leur volonté à telle nation particulière; ils traceront, au moyen d'accords, la ligne de conduite qui doit servir l'intérêt général. Ce serait l'une des fonctions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de coordonner le travail de ces organismes, pour prévenir le chevauchement des initiatives et pour combler les lacunes lorsqu'il sera jugé opportun de recourir à l'action commune.

Voilà l'exposé sommaire des propositions qui seront soumises à la Conférence de San-Francisco. Qu'on me permette de mentionner quelques-unes des difficultés et des objections qui ne manqueront pas de surgir au cours de l'examen de ces propositions.

En considérant les propositions dans leur ensemble, il importe de se rappeler constamment que l'Organisation internationale devra être constituée de façon à fonctionner aussi efficacement que possible. Mais, en ce qui nous concerne, il est également important, quelles que soient les mesures qu'on approuve, de sauvegarder les intérêts du Canada. Il est aussi tout à fait souhaitable que l'Organisation, dans sa forme définitive, jouisse du consentement de la population canadienne afin que, au cours des années, ses principes essentiels reçoivent constamment l'appui du public. La sauvegarde de nos intérêts n'entraînera pas nécessairement des changements fondamentaux, mais cela ne signifie pas que les propositions ne peuvent ou ne doivent être améliorées.

Je mentionnerai en premier lieu la situation dans laquelle se trouveraient les grandes puissances. J'ai déjà dit que la collaboration de ces dernières est indispensable au maintien de la paix et que c'est à elles qu'incombe la principale tâche dans la réalisation de cet objectif. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité recevraient les droits de vote spéciaux que j'ai décrits. Si les pouvoirs doivent correspondre assez étroitement à la responsabilité, il est essentiel que les Grandes Puissances soient membres permanents du Conseil de sécurité. Incidemment, les grandes puissances étaient membres permanents du Conseil de la Société des Nations.